

MEDIAPART

Adieu Reggane ? Les essais nucléaires et leurs archives "incommunicables"

13 AVR. 2008 PAR YANNICK BARTHE ÉDITION SCIENCES ET DÉMOCRATIE

Que s'est-il passé à Reggane le 13 février 1960 ? Il suffit de consulter un bon manuel d'histoire pour le savoir : ce jour-là, un grand champignon atomique s'est élevé dans le ciel du Sahara. C'était la première bombe atomique française. Mais ce que les manuels d'histoire ne nous disent pas, c'est ce qu'il s'est passé en dessous du nuage atomique formé par l'explosion.

Que s'est-il passé à Reggane le 13 février 1960 ? Il suffit de consulter un bon manuel d'histoire pour le savoir : ce jour-là, un grand champignon atomique s'est élevé dans le ciel du Sahara. C'était la première bombe atomique française. Mais ce que les manuels d'histoire ne nous disent pas, c'est ce qu'il s'est passé *en dessous* du nuage atomique formé par l'explosion.

Car contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'était pas tout à fait le désert. Il y avait même beaucoup de monde sur les sites d'expérimentation : des soldats – souvent de simples appelés du contingent –, des civils du Commissariat à l'énergie atomique et de ses entreprises sous-traitantes, et même de la main d'oeuvre recrutée sur place, ceux que le jargon militaire avait baptisés en Algérie les PLO (prononcez : « pélos »), autrement dit les « Populations Laborieuses des Oasis ». Lors de chaque explosion, c'est ainsi plusieurs milliers de personnes qui étaient présentes sur les lieux. Et d'après les chiffres fournis par le CEA et le ministère de la Défense, pas moins de 150 000 personnes au total auraient participé aux expérimentations nucléaires menées par la France au Sahara puis en Polynésie de 1960 à 1996. Ces personnes étaient-elles suffisamment protégées ? Ont-elles subi des retombées radioactives ? Les diverses pathologies dont souffrent aujourd'hui certaines d'entre elles ont-elles un lien avec leur participation aux expériences atomiques ?

L'accès à des archives encore couvertes par le « secret défense », notamment celles des services qui étaient en charge de la radioprotection et de la mesure des retombées radioactives, permettrait sans doute d'apporter des éléments de réponse à ces questions. C'est du moins ce que considèrent les associations de « vétérans » des essais nucléaires qui se sont créées depuis le début des années 2000. En 2006, lors d'une séance publique au Sénat, Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, avait indiqué qu'« *en matière de défense, notamment dans le domaine des essais nucléaires, la France n'a rien à craindre de la transparence. Nous sommes suffisamment forts et fiers de nos actions pour pouvoir dire ce qui a été fait et, le cas échéant, pour en tirer les conséquences lorsque certaines personnes peuvent souffrir des conséquences d'une activité* ». Elle avait même ajouté qu'il lui paraissait « *indispensable de dépassionner le débat sur le sujet, contrairement à ce que certains essaient de faire en suscitant des peurs ou des rancoeurs qui n'ont pas lieu d'être* ». Mais pas question pour autant de lever le « secret-défense »... La raison invoquée par le ministère des Armées est que les archives en question ne contiennent pas seulement des données environnementales sur les retombées radioactives, mais également des indications sur le fonctionnement et la puissance des armes nucléaires utilisées, autrement dit des données jugées très sensibles en raison du risque de prolifération nucléaire. Néanmoins, la ministre n'excluait pas que « *des scientifiques dûment habilités et travaillant dans un cadre très précis puissent avoir accès à ces dossiers* ». Or cette promesse est restée

lettre morte, en dépit de la demande formulée par des chercheurs de l'INSERM. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les choses ne risquent pas de s'arranger avec le projet de loi sur les archives actuellement en cours de discussion au Parlement (voir l'article (<http://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/110408/des-archives-au-service-de-l-identite-nationale>) de Sylvain Bourmeau dans Mediapart). L'article 3 de ce projet précise en effet que « *ne peuvent être consultées les archives publiques dont la communication est susceptible d'entraîner la diffusion d'informations permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou toutes autres armes ayant des effets directs ou indirects de destruction d'un niveau analogue.* » En d'autres termes, les archives des essais nucléaires sont désormais « incommunicables », sans limite de temps.

Alors, adieu Reggane ? Pas si sûr. En effet, ce qui à première vue peut apparaître comme un nouveau coup dur pour les associations de vétérans des essais nucléaires pourrait au contraire contribuer à renforcer leur cause. D'abord parce que l'invocation d'un risque de prolifération nucléaire à propos d'archives datant de plus de 40 ans et portant sur des retombées radioactives laisse tout de même un peu songeur, surtout lorsque l'on sait que les États-Unis, que l'on peut difficilement soupçonner de laxisme à l'égard de la prolifération, ont pour leur part autorisé en 1994 l'accès à 93% des archives concernant leurs essais nucléaires. Ce genre de comparaison pourrait bien transformer ce qui est présenté par la France comme un « *secret stratégique* » légitime au regard des impératifs de la sécurité nationale en un « *secret invouable* » uniquement destiné à couvrir l'image que l'institution veut donner d'elle-même – pour reprendre ici la distinction proposée par le sociologue Erving Goffman dans *La mise en scène de la vie quotidienne* (t. 1, p. 137-138). Ensuite parce que, comme nous l'a appris un autre sociologue, Georg Simmel, « *le secret met une barrière entre les hommes, mais il éveille en même temps la tentation de la briser par le bavardage ou l'aveu* » (*Secret et sociétés secrètes*, p. 45). Ou par l'enquête, pourrait-on ajouter. Si l'on en juge par le nombre de documentaires qui fleurissent sur l'héritage de la bombe, force est d'ailleurs de constater que le verrouillage des archives a plutôt encouragé plus qu'il n'a dissuadé le travail d'investigation et les révélations auquel il peut aboutir. Mais le plus important est peut-être ailleurs : le verrouillage des archives prive les historiens et les épidémiologistes du point d'appui qui leur permettrait de valider ou de réfuter, ou tout simplement de nuancer les témoignages apportés par les vétérans des essais nucléaires. Sans accès aux archives, au nom de quoi pourrait-on les mettre en doute ? Bref, « l'incommunicabilité » des archives sur les essais nucléaires pourrait avoir pour effet de donner encore plus de poids aux témoignages des vétérans. Et par conséquent de les encourager. Alors, bonjour Reggane !

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.

LAUTEUR



YANNICK BARTHE (<https://blogs.mediapart.fr/yannick-barthe>)
Chercheur CNRS en sociologie

[1 ÉDITION](#) / [3 ARTICLES D'ÉDITIONS](#) / [16 CONTACTS](#)



Vous aussi, **participez dans le Club de Mediapart** à travers votre blog !

En savoir plus

L'ÉDITION

SUIVI PAR 34 ABONNÉS

Sciences et démocratie SUIVRE

6 RÉDACTEURS · RÉDACTEUR EN CHEF : OLIVIER BORRAZ

À PROPOS DE L'ÉDITION

Un décryptage par les sciences sociales des controverses engendrées par le développement des sciences et des techniques.

MOTS-CLÉS

ARCHIVES · ESSAIS NUCLÉAIRES · SECRET
